



Notice explicative du projet N°14.4

Amélioration et élargissement de l'offre en « Transport A la Demande » sur la Communauté de Communes du Pays de Damville

Fiche-dispositif N°14 : aide à la création et/ou au développement des pratiques de développement durable, et plus particulièrement les pratiques de mobilité dite « durable »

Comité de Programmation du 6 janvier 2014

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Le service de « Transport A la Demande » (TAD) existe sur la Communauté de Communes du Pays de Damville depuis fin 1997. Ce moyen de transport est destiné aux habitants du canton de Damville. Il a été créé pour proposer une offre de transport à l'intérieur du canton aux personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer (personnes âgées, personnes à faible revenu ne disposant pas de voiture, familles avec enfants, etc.).

Le financement de ce dispositif est réparti comme suit : l'utilisateur paye un coût unitaire du transport A/R de 2€ par enfant et de 3€ par adulte, le solde étant pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Damville, sachant que 50 % du reste à charge est financé par le Département de l'Eure.

Jusqu'à présent, le TAD a été confié à un prestataire privé qui réalisait le service deux jours et demi par semaine : le mardi, le mercredi et le samedi matin.

Depuis 3 ans, ce service présente une baisse de fréquentation car les usagers ne sont pas satisfaits du prestataire (retards voire oublis et manque d'accompagnement). Ainsi, le nombre de bénéficiaires est passé de 707 en 2011 à 594 en 2012 et à 563 en 2013 (chiffre au 30 novembre 2013).

Paradoxalement, le coût de fonctionnement est en augmentation (+ 12%) en raison de la hausse du coût des carburants notamment.

Aussi, la CCPD soucieuse d'offrir un service de qualité a pris la décision, lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2013, de reprendre ce service en régie à compter du 1^{er} janvier 2014. Poursuivant sa politique en faveur du développement des véhicules « propres », la Communauté de communes a opté pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour assurer le service de TAD.

➤ **Objectifs du projet :**

- Proposer une solution de mobilité de qualité avec un TAD répondant aux besoins des habitants (facilité de réservation, disponibilité, accompagnement personnalisé)
- Elargir l'offre de service en TAD à la semaine complète (du lundi après-midi au samedi matin)
- Contribuer au respect de l'environnement et à la préservation de la qualité de l'air par l'utilisation d'un véhicule 100% électrique pour effectuer les déplacements
- Créer 1 emploi à temps plein

➤ **Public ciblé :**

Ce service est à destination de tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Damville (quelque soit le statut et l'âge).

➤ **Contenu :**

Concernant les modalités pratiques, le service de TAD sera accessible sur réservation par téléphone ou accueil physique au siège social de la CCPD et à la Maison Cantonale. Aucun délai minimum de réservation n'est exigé pour réserver une course si ce n'est le temps de se rendre chez le client.

Le projet nécessite :

- l'acquisition d'un véhicule électrique avec la pose de 2 bornes de recharge, dont une sera à disposition du public (investissements faisant l'objet de la présente demande de subvention).
La première borne de recharge sera installée dans les locaux techniques de la Communauté de Communes du Pays de Damville. La seconde, destinée au grand public, sera installée devant les locaux administratifs. Elle sera référencée sur les cartographies mentionnant les bornes de recharge en France à l'image de ce qui se pratique pour les aires de stationnement pour camping-cars.
- le recrutement d'un agent et sa formation à l'accompagnement des usagers
- la diffusion de documents de communication sur ce nouveau service à l'ensemble des habitants (flyers insérés dans le bulletin communautaire et article sur site internet)

Descriptif technique du véhicule :

Véhicule de type berline 100% électrique : Renault FLUENCE

- ✓ 88ch – 60kW
- ✓ 5 places – 4 portes
- ✓ Autonomie d'homologation : 185km
- ✓ Autonomie réelle : entre 85 et 135km
- ✓ Batteries au lithium

Ce véhicule sera utilisé pour effectuer des déplacements sur le canton de Damville uniquement afin de relier les différentes Communes de la Communauté de Communes du Pays de Damville entre elles et avec la Commune-centre.

L'autonomie des batteries est tout à fait adaptée à ce type de déplacements. Les batteries seront louées au concessionnaire, qui prend en charge leur entretien et leur recyclage.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Juillet 2013 : étude par la Communauté de Communes de la possibilité de reprendre en gestion directe le service de TAD
- Septembre 2013 : validation de la reprise du service en gestion directe
- Novembre 2013 : acquisition du véhicule
- Décembre 2013 : installation des bornes de recharge et recrutement de l'agent
- Janvier 2014 : démarrage du service

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Damville
- Positionnement de l'accueil physique et téléphonique du service au siège social de la Communauté de Communes

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Les 16 Communes de la Communauté de Communes du Pays de Damville

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de jours d'ouverture du service : 6 jours
2. Nombre de bornes de recharge : 2
3. Moyens humains : 1 ETP

➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Nombre de courses réservées par an : 700, soit environ 15 000 km
2. Accroissement du nombre de bénéficiaires en 2014 par rapport à 2013 : objectif +20%
3. Emissions de CO₂ économisées par an : 1,78 tonne¹

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Les agents de la Communauté de Communes du Pays de Damville ont sollicité l'expérience de la ville de Damville au sujet de leur véhicule technique électrique afin d'alimenter leur réflexion (Cf. dossier LEADER n°14.2 : « Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques de la Commune de Damville »). Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Damville a déjà fait l'acquisition d'un véhicule électrique pour son Service Public Assainissement Non Collectif depuis un peu moins d'un an, véhicule qui donne entière satisfaction et obtient les résultats attendus en terme de qualité et d'autonomie.

Caractère pilote/Innovation :

Mener une réflexion sur les besoins de mobilité en zone rurale contribue à répondre à de véritables enjeux de développement locaux et de dynamisation de l'espace rural.

Proposer, en milieu rural, un service de TAD à l'échelle d'un canton est une réelle valeur ajoutée pour les personnes isolées ou ne pouvant pas se déplacer facilement. Cette initiative est encore rarement rencontrée.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Damville

- *Comment ?*

En réalisant un bilan du service TAD proposé par un prestataire privé jusqu'à présent

- *A quelle échelle ?* À l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Damville

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Oui, une note analysant le fonctionnement actuel et proposant les perspectives.

Social :

Le projet de TAD de la Communauté de Communes, en élargissant la période du service à 6 jours par semaine, permet de toucher davantage de bénéficiaires potentiels (personnes âgées, personnes à faible revenu ne disposant pas de voiture, familles avec enfants, etc.).

Les tarifs pratiqués ont été fixés afin de rendre ce service accessible financièrement au plus grand nombre.

Ecologie/Environnement :

Limitation des émissions de gaz à effet de serre d'où une contribution à la préservation de la qualité de l'air.

Limitation des nuisances sonores d'où une contribution à la préservation de la qualité de vie.

¹ Par rapport à la Renault Mégane II 1.2 TCe115 Ener Authentique eco² - Essence, qui émet 119g de CO₂/km.

Economie :

La mise en place du TAD va permettre de renforcer un service à la population et de créer un emploi à temps plein sur la Communauté de Communes du Pays de Damville.

Le choix du véhicule électrique pour le service de TAD permettra d'assurer la promotion de ce type de motorisation auprès de la population. Il s'agit d'un soutien actif de la collectivité à la recherche réalisée par les constructeurs automobiles sur les énergies alternatives.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Acquisition du véhicule électrique	15 365,64
Installation de deux bornes de recharge (dont une accessible au grand public)	7 814,88
Coût prévisionnel du projet	23 180,52

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	<i>0,00</i>
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	0,00
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	<i>10 431,23</i>
Autofinancement	10 431,23
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	10 431,23
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	12 749,29
Sous-total financements publics	23 180,52

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	23 180,52
---------------------------------------	------------------